



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 39320

Texte de la question

Dans une lettre publiée par l'édition du 23 mars 1988 de l'hebdomadaire Jeune Afrique, le recteur algérien de l'institut musulman de la Mosquée de Paris fait état d'un accord intervenu en septembre 1986 entre lui et la direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice au sujet de la mise en place d'une aumônerie musulmane à travers l'ensemble des prisons de France. Or l'actuelle direction de la mosquée de Paris ne saurait prétendre représenter les musulmans de France ainsi qu'il ressort d'ailleurs de la réponse 30907 du ministère de l'intérieur à une question écrite (JO du 9 novembre 1987, p 6228). Dans ces conditions, M Jacques Bompard demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer quelle est la teneur de l'« accord » intervenu en septembre 1986 dont fait état l'actuel recteur algérien de la mosquée de Paris et si un tel accord ou prétendu accord lui semble compatible avec les principes fondamentaux régissant en France les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39320

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1731